

1872

Ferdinand Berthier

**HISTOIRE DU
PRÉTENDU
COMTE DE
SOLAR**

Domaine public

Éditions du Fox



Portrait de Ferdinand Berthier

Présentation

Ferdinand Berthier (1803-1886) fait partie des sourds célèbres redécouverts durant le « Réveil sourd » en France (de 1970 à 2000 environ).

De fait, c'est un personnage remarquable : professeur sourd-muet à l'Institut de Paris, doyen des enseignants de ce même établissement, auteurs de nombreux livres dont une biographie de l'abbé de l'Épée et un Code Napoléon mis à la portée des sourds-muets, inventeur des banquets en l'honneur de l'abbé de l'Épée (il s'agissait aussi, semble-t-il, d'une façon de contourner l'interdiction des réunions politiques sous Louis-Napoléon), cofondateur de la *Société centrale des sourds-muets de Paris* en 1838 (devenue *Société universelle des sourds-muets* en 1867) et, en 1850, de la *Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France*, première association d'entraide qui existe toujours.

Il recevra la légion d'honneur attribuée par Louis-Napoléon Bonaparte en 1849.

Toute sa vie, il aura été un inlassable défenseur de la cause de ses « frères » sourds-muets et de la langue des signes.

**Page suivante : Joseph, sourd et muet trouvé en 1773.
Pour l'abbé de l'Épée, il était le comte de Solar abandonné
pour le spolier de son héritage. Portrait par Le Beau.**



*Qualibus in tenebris vitæ quæntioque periculis,
 Degitur hæc ævi quocumque est, Lucret.*

*Devié à Monsieur l'Abbé de l'Epée Instituteur gratuit des Sourds
 et Muets. Par son très-humble et Obeissant Serviteur Lemoine.*

HISTOIRE DU PRÉTENDU COMTE DE SOLAR

Le 1^{er} août 1773, sur la route de Paris, à peu de distance du château de Séchelles en Picardie, on trouva un enfant âgé de douze à treize ans, couvert des haillons de la misère et que la nature avait privé de la faculté d'entendre et de parler. M. Le Roux, receveur des aides à Cuvilly, l'ayant recueilli, le confia à une dame charitable (Mme Paulin) qui le garda chez elle et le plaça à Bicêtre où il resta un mois entier. Il y avait été admis le 2 septembre par ordre motivé de M. de Sartine, lieutenant général de police, sur la recommandation de Mme Hérault de Séchelles.

Le 23 juin 1775, l'enfant entra à l'Hôtel-Dieu par suite d'une indisposition, et, à la fin de sa convalescence, il y resta provisoirement attaché. Une affaire y amena le célèbre instituteur des sourds-muets, l'abbé de l'Épée, alors âgé de soixante-quatre ans ; l'inconnu lui fut présenté par la sœur chargée de la salle où il était de service, avec prière de l'admettre parmi ses élèves. Poussé par son ardente charité, le vénérable ecclésiastique ne tarda pas à réveiller, et il se prêta d'autant plus volontiers aux nouvelles instances de cette sainte femme qu'il avait cru deviner sous l'air de distinction et dans la pantomime expressive du pauvre infirme, qu'il était issu de parents riches qui l'auraient rendu victime d'une basse cupidité.

À la demande du bon abbé, une note datée du 1^{er} mars 1776 fut envoyée à toutes les maréchaussées de France ; elle expose, entre autres faits, que le jeune sourd-muet appartient à une famille honnête et aisée, qu'il a perdu son père qui était boiteux, que sa mère est restée veuve avec quatre enfants : trois filles et lui ; qu'elle a une maison vaste et des domestiques pour la servir ; qu'un jour

on l'a fait monter à cheval avec un cavalier, qu'on lui a couvert le visage d'un masque afin qu'il ne vit pas où on l'entraînait et, qu'après l'avoir mené fort loin, le guide l'avait abandonné.

Cette note est accompagnée d'un ordre exprès du comte de Saint-Germain, ministre de la Guerre, ayant pour but de découvrir, s'il est possible, le lieu de naissance du jeune homme, ainsi que les noms et qualités de ses parents.

Sur ces entrefaites, l'abbé confia un si précieux dépôt aux soins d'un maître de pension de Paris, M. Chevreau, et là, il reçoit le 5 juin 1776 une lettre du prince de Hauteserre à laquelle se trouve jointe une note de Mme de Hauteserre qui, dit-elle, va passer tous les ans huit mois à Toulouse, où elle a loué; au commencement de l'année 1773, un appartement chez Mme la comtesse de Solar, originaire de Paris et veuve de M. le comte de Solar, ancien militaire, mort à Alby.

« La comtesse, ajoute cette dame, avait une fille âgée d'environ quatorze ans et un garçon sourd-muet qui pouvait en avoir douze à treize. Cet enfant partit de Toulouse vers le commencement du mois d'août de ladite année 1773 sous la conduite d'un jeune homme. On l'emmenait aux eaux de Baréges pour le guérir de sa surdité, et, depuis, on n'avait plus entendu parler de lui. Sa mère était morte en novembre ou décembre de l'année précédente, et sa sœur habitait actuellement un couvent à Toulouse. »

Mme de Hauteserre prétendait que le jeune de Solar avait les dents mal rangées et une surdent à la mâchoire inférieure du côté gauche. Mlle Caroline de Solar avait aussi une surdent au même endroit.

Le signalement du jeune de Solar donné par Mme de Hauteserre s'accordait parfaitement avec celui de Joseph (nom donné par l'abbé de l'Épée à son nouvel élève).

Les menaces dont le charitable prêtre se vit l'objet de la part de personnes inconnues, ne purent jamais arracher son protégé de ses bras. Sa vigilance paternelle ne fit que s'accroître.

Vers le mois de juin ou de juillet 1777, une demoiselle de Biarre, s'étant présentée à l'école de l'abbé de l'Épée, s'écria dès qu'elle vit Joseph: « Je le reconnais bien, c'est le fils de M. le comte de Solar. »

Sa déposition fut confirmée par diverses personnes.

Le vénérable ecclésiastique ayant reçu plus tard l'assurance que son élève avait vu le jour à Clermont en Beauvoisis, se décida, malgré son âge avancé, à l'accompagner dans ce pays. Entre les nombreuses reconnaissances auxquelles donna lieu la présence de son enfant adoptif, on cite celle de M. d'Austel de la Baronnière, lieutenant général du bailliage et parent maternel du jeune de Solar.

Au retour du célèbre instituteur à Paris, M. Clignet de Marquery, père de la comtesse de Solar, avocat au parlement, déclara le 19 septembre 1777 qu'il reconnaissait pour son petit-fils le jeune sourd-muet que son maître avait amené chez M. Joigneau, son parent et son ami.

De son côté, M. Moreau de Vormes, avocat au Conseil et tuteur de Mlle Caroline de Solar, écrivit à l'abbé de l'Épée qu'il ne doutait plus de l'identité de Joseph et du comte de Solar.

En revanche, Mlle de Solar, qu'on a fait venir du couvent de Toulouse, ne reconnaît pas son frère dès le premier jour, et elle-même n'en est pas reconnue non plus. Cependant des liens d'amitié ne tardent pas à s'établir entre l'un et l'autre.

Le duc de Penthièvre, en considération de la triste destinée du pauvre jeune homme, et aussi du dévouement de son protecteur,

lui accorde une pension de 800 livres, comme ce dernier lui en a exprimé le désir.

D'après les renseignements venus de Toulouse, constatant qu'un sieur Cazeaux avait, de concert avec la comtesse de Solar, supprimé la personne et l'état de l'enfant, ce mandataire, arrêté le 10 mai 1778 dans cette ville fut amené à Paris, les fers aux pieds et aux mains et jeté dans les cachots du grand Châtelet, à la suite d'un rapport foudroyant de M. Avril, conseiller au parlement.

Se prétendant innocent, Cazeaux demanda à être transféré avec le sourd-muet partout où la justice croirait que sa présence pourrait contribuer à éclaircir l'affaire. Cette requête ayant été jointe au fond, on refusa l'élargissement provisoire du demandeur, ainsi que le transfert de l'enfant et de Caroline de Solar sur les lieux indiqués.

Enfin, une sentence du Châtelet, datée du 29 septembre 1778, reconnut et déclara Joseph fils du comte de Solar et frère de Caroline de Solar. Le sieur Cazeaux fut renvoyé absous.

Toutefois le jugement du Châtelet ne paraît guère avoir levé tous les doutes, et ces doutes se faisaient jour dans le public.

En effet Cazeaux, au cours de l'instance, avait prétendu qu'il n'était pas et ne pouvait être coupable, puisqu'il rendait bon compte de l'enfant alors âgé de onze ans, dont la comtesse de Solar l'avait prié de se charger dans le commencement de septembre 1773, le régime des eaux lui ayant été prescrit ; que, depuis, atteint de la petite vérole, l'enfant y avait succombé et avait été enterré dans le cimetière de la paroisse de Charlas, dans la sépulture de la famille Cazeaux.

Cependant, inquiet de la persistance du public à ne point accepter, sans conteste, le jugement rendu en faveur de son protégé, l'abbé de l'Épée prend de plus en plus à tâche de trancher la

question dans le sens qu'indique l'arrêt en réfutant une à une les objections soulevées par les témoins qui lui étaient défavorables.

Ce travail, adressé sous la forme d'une lettre de 72 pages à M. Elie de Beaumont, défenseur de Cazeaux, est précédé d'un mémoire à consulter pour le sieur Bonvalet, avocat au parlement, tuteur du jeune comte de Solar, *sourd et muet*, mémoire suivi d'une consultation du Conseil composé de MM. Boudet, Aubry, Cadet de Sinville et d'une seconde consultation des mêmes, en date du 18 mars 1779.

M. Tronçon-Ducoudray, autre défenseur de Cazeaux, joint ses arguments à ceux de M. Elie de Beaumont dans deux plaidoyers des 1^{er} et 9 mars 1779. Mais il n'est pas difficile à notre courageux ecclésiastique de relever toutes les contradictions qu'il croit remarquer dans cette affaire.

Le 20 avril 1779, sur les conclusions de M. d'Aguesseau des Fresnes, petit-fils du célèbre chancelier, le Parlement de Paris confirma la sentence du Châtelet et ordonna, en outre, un supplément, d'enquête et d'instruction.

Hâtons-nous de rapporter ici l'opinion émise par le respectable Bouilly, l'auteur du drame de *L'abbé de l'Épée*, à propos de M. Tronçon-Ducoudray qui, dit-il, mieux éclairé par la suite, déclara reconnaître que Joseph était bien l'unique rejeton des comtes de Solar.

Les infirmités de l'abbé de l'Épée ne lui permettant pas d'accompagner son élève dans ses courses au midi de la France, il chargea M. Chevreau de remplir un devoir aussi impérieux et de se faire seconder par un sourd-muet plus instruit, Deydier. Après d'infructueuses recherches, Joseph, laissé entre les mains du sieur Olivier, conseiller au Châtelet, du sieur Deyeux, substitut, et d'un greffier, prit avec eux, le 19 août 1779, la route de Toulouse.

Le 23 du même mois, Cazeaux fut conduit dans la même direction par un huissier. Quant à Mlle de Solar, Mme de Vormes reçut mission de l'y amener.

Joseph déclare ne point reconnaître le lieu où reposent les cendres du comte de Solar, son père, tandis que Caroline verse des larmes à cette vue. On descend dans la fosse, et, aux yeux de toute la paroisse, on retire sans fracture la tête d'un jeune enfant. Le 16 septembre, on trouve, parmi les ossements, cette surdent qui joua un si grand rôle dans le procès, au dire du défenseur du sieur Cazeaux, et qui est semblable à celle qu'on a arrachée à Joseph.

Le défenseur se fonde alors avec plus d'énergie sur cette preuve matérielle pour faire toucher du doigt les contradictions dans lesquelles sont tombés le pupille de l'abbé de l'Épée et les divers témoins qui ont déposé en sa faveur.

Toutefois, le 8 juin 1784, une nouvelle sentence du Châtelet réhabilite le jeune Théodore (nom récent donné par l'abbé de l'Épée à son client) [et] décharge encore Cazeaux de l'accusation qui a si longtemps pesé sur lui.

La partie adverse redouble d'efforts pour obtenir que l'exécution de la nouvelle sentence soit suspendue, et elle n'en vient à bout qu'après la mort des seuls protecteurs du pauvre sourd-muet, l'abbé de l'Épée [en 1791] et le duc de Penthièvre [en 1793]. C'est le 24 juillet 1792 que le nouveau tribunal de cassation de Paris cassa le jugement rendu en sa faveur.

Que va devenir l'ex-comte de Solar ?

Suivant les uns, il s'enrôla dans l'armée républicaine, et mourut bravement trois mois plus tard après avoir fait des prodiges de valeur sur un champ de bataille ; selon d'autres, ses écarts de

jeunesse l'aurait conduit dans un hôpital où il aurait rendu le dernier soupir.

Réflexion faite sur ce qui précède ; se croira-t-on fondé à voir une mystification vulgaire dans l'épisode du prétendu comte de Solar ? Et reprochera-t-on à son courageux protecteur de s'être laissé abuser par les illusions d'une charité ardente ?

Mais qui osera nier que l'abbé de l'Épée avait l'âme trop droite, trop désintéressée pour se refuser à reconnaître avec tout le monde, s'il eût pu assister lui-même à la découverte de cette fameuse surdité, qu'elle était une pièce de conviction à la décharge de Cazeaux ?

En effet, ce serait faire un affront révoltant au caractère bien connu de ce bienfaiteur de l'humanité et à son existence toute de dévouement et de vertus évangéliques, que de l'accuser d'avoir sacrifié aveuglément sa personne et sa réputation à ce drame devenu désormais célèbre. Certes si l'abbé de l'Épée eût vécu, il aurait été le premier à tout mettre en œuvre pour réparer la réputation de Cazeaux. Il eût applaudi à sa réhabilitation et se fût fait honneur de le visiter lorsque, devenu maire de la commune de Momtmorency à quelques kilomètres de Paris, il jouissait de l'estime de tous ses administrés.

À examiner le fond des choses, eût-il commis une erreur, il nous semble que, loin de le condamner, elle n'a fait que jeter un nouvel éclat sur l'ensemble de ses modestes vertus.

Ferdinand Berthier

Sourd-muet, doyen honoraire des professeurs de l'Institution nationale de Paris, président de la Société universelle des Sourd-Muets, membre de la Société des Études historiques. Extrait de *L'Investigateur, Journal de la Société des Études Historiques*, Paris, Thorin, 1872, pp. 131-136.

Chez le même éditeur, aux Essarts-le-Roi

Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes française, Yves Delaporte, 2007.

Écrire les signes, Marc Renard, 2004.

Gestes des moines, regard des sourds, Aude de Saint-Loup, Yves Delaporte et Marc Renard, 1997.

Gros signes, Joël Chalude et Yves Delaporte, 2006.

Je suis sourde, mais ce n'est pas contagieux, Sandrine Allier, 2010.

Là-bas, y'a des sourds, Pat Mallet, 2003.

La lecture labiale, pédagogie et méthode, Jeanne Garric, 2011.

La tête au carreau, Antoine Tarabbo, 2006.

Le Cours Morvan, impossible n'est pas sourd, Martine et Marc Renard, 2002.

Léo, l'enfant sourd, tome 1, Yves Lapalu, 1998.

Léo, l'enfant sourd, tome 2, Yves Lapalu avec Xavier Boileau et Michel Garnier, 2002.

Léo retrouvé, Yves Lapalu, 2009.

Le retour de Velours, Éliane Le Minoux et Pat Mallet, 2007.

Les durs d'oreille dans l'histoire, Pat Mallet, 2009.

Les sourds dans la ville, surdités et accessibilité, M. Renard, 3^e éd. 2008.

Les Sourdoués, Sandrine Allier, 2000.

Meurtre à l'INJS, Romain de Cosamuet, 2013.

Sans paroles, Pat Mallet, 2012.

Sourd, cent blagues ! Petit traité d'humour sourd, tome 1, Marc Renard et Yves Lapalu.

Sourd, cent blagues ! Tome 2, Marc Renard et Yves Lapalu, 2000.

Sourd, cent blagues ! Tome 3, Marc Renard et Michel Garnier, 2010.

Tant qu'il y aura des sourds, Pat Mallet, 2005.

Édition numérique :

Fragments d'identité, Joël Chalude, 2014.

Gédéon, non-sens et p'tits canards, Yves Lapalu, 2012.

L'esprit des sourds, Yves Bernard, édition numérique, 2014.

Le Surdilège, cent sourdes citations, Marc Renard et Pat Mallet, 2014.

Aux origines de la langue des signes française : Brouland, Pélissier, Lambert, les premiers illustrateurs (1855-1865), Marc Renard, 2013.

Domaine public

Cette collection propose des rééditions de textes célèbres dans une version modernisée plus facile à lire que les originaux.

Nous espérons l'enrichir progressivement.

Ces œuvres sont tombées dans le domaine public. Elles sont libres de droits. C'est pourquoi l'utilisation des fichiers est libre de droits numériques.

Seule l'utilisation commerciale de ces versions est interdite.

Pour chaque livre nous proposons un extrait en téléchargement direct et la version intégrale (en téléchargement après validation de votre adresse courriel pour l'envoi des fichiers).

Visitez notre site :

www.2-as.org/editions-du-fox

